



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/48/3
13 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : CHINOIS

Quarante-huitième session
PREMIERE COMMISSION
Points 66, 69 et 71 de l'ordre du jour
TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS
NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Lettre datée du 12 octobre 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Chine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la déclaration faite par le Gouvernement de la République populaire de Chine sur le problème des essais nucléaires le 5 octobre 1993.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre des dispositions pour que la présente lettre et le document qui y est annexé soient distribués comme document de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, au titre des points 66, 69 et 71 de l'ordre du jour.

(Signé) LI Zhaoxing

Annexe

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA CHINE SUR LE PROBLEME
DES ESSAIS NUCLEAIRES EN DATE DU 5 OCTOBRE 1993

Le 5 octobre 1993, la Chine a effectué un essai nucléaire souterrain.

Le peu d'armes nucléaires développées et détenues par la Chine servent uniquement à assurer sa propre défense. Dès le jour où, en 1964, la Chine est entrée en possession d'armes nucléaires, elle a déclaré solennellement qu'elle ne serait, à aucun moment et en aucune circonstance, la première à utiliser les armes nucléaires. Par ailleurs, elle a pris l'engagement de ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires contre les pays non dotés d'armes nucléaires et les zones dénucléarisées. Conformément à ce principe, elle a signé et ratifié les Protocoles additionnels au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud.

La Chine a de tout temps préconisé l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires ainsi que la prohibition entière de l'expérimentation des armes nucléaires. A partir de cette position fondamentale, elle a toujours fait preuve d'une grande retenue dans ses essais nucléaires, dont le nombre est extrêmement limité.

La Chine comprend parfaitement le vœu sincère exprimé par les pays non dotés d'armes nucléaires de voir s'ouvrir rapidement des négociations visant à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et estime qu'un tel document revêtira une signification positive. Ainsi, elle soutient l'ouverture au plus tôt de négociations pour la conclusion d'un traité en la matière. Elle prendra une part active au processus de négociation et joindra ses efforts à ceux des autres pays en vue de parvenir, en 1996 au plus tard, à un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le même temps, la Chine est d'avis qu'il est plus important encore que toutes les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser les armes nucléaires, car cela représente un moyen plus efficace d'assurer la non-prolifération des armes nucléaires, objectif défini par le Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, la Chine demande instamment à tous les pays qui possèdent un armement nucléaire d'entamer des négociations simultanées et de parvenir à une convention internationale les obligeant à s'abstenir inconditionnellement d'utiliser en premier les armes nucléaires et de recourir ou menacer de recourir à ces armes contre les pays non dotés d'armes nucléaires et les zones dénucléarisées.

Après la conclusion et l'entrée en vigueur d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, la Chine observera scrupuleusement les dispositions du traité et renoncera aux essais nucléaires. L'expérience vécue dans le passé démontre qu'un moratoire conditionnel n'a qu'une importance très limitée, dès lors qu'il vise à préserver une suprématie nucléaire et qu'on refuse d'abandonner la politique de dissuasion nucléaire et de prendre un engagement à propos de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Les pays ayant les plus importants arsenaux nucléaires ont été les premiers à mettre au point les armes nucléaires. Ils ont effectué le plus grand nombre d'essais nucléaires et possèdent la technique la plus avancée

/...

en la matière. C'est donc à eux qu'il incombe d'être les premiers à restreindre leurs activités visant à la mise au point des armes nucléaires, de renoncer à leur politique de dissuasion nucléaire, basée sur l'utilisation en premier des armes nucléaires sur l'emploi ou la menace de ces armes contre les pays non dotés d'armes nucléaires et les zones dénucléarisées, de prendre un engagement explicite quant à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires et à la poursuite d'une réduction massive de leurs armements nucléaires, afin de créer les conditions favorables à la participation des autres pays nucléaires au processus de désarmement nucléaire, de même qu'à la réalisation définitive de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires.

La Chine est un pays épris de paix et constitue une force de poids qui milite pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales. Elle n'a cessé d'oeuvrer en faveur de la paix et du développement, objectifs sublimes recherchés par l'humanité tout entière. Elle est disposée à poursuivre ses efforts inlassables, de concert avec l'ensemble de la communauté internationale, en vue d'atteindre, le plus tôt possible, le but final qui est d'interdire et de détruire entièrement les armes nucléaires à l'échelle planétaire.
